

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

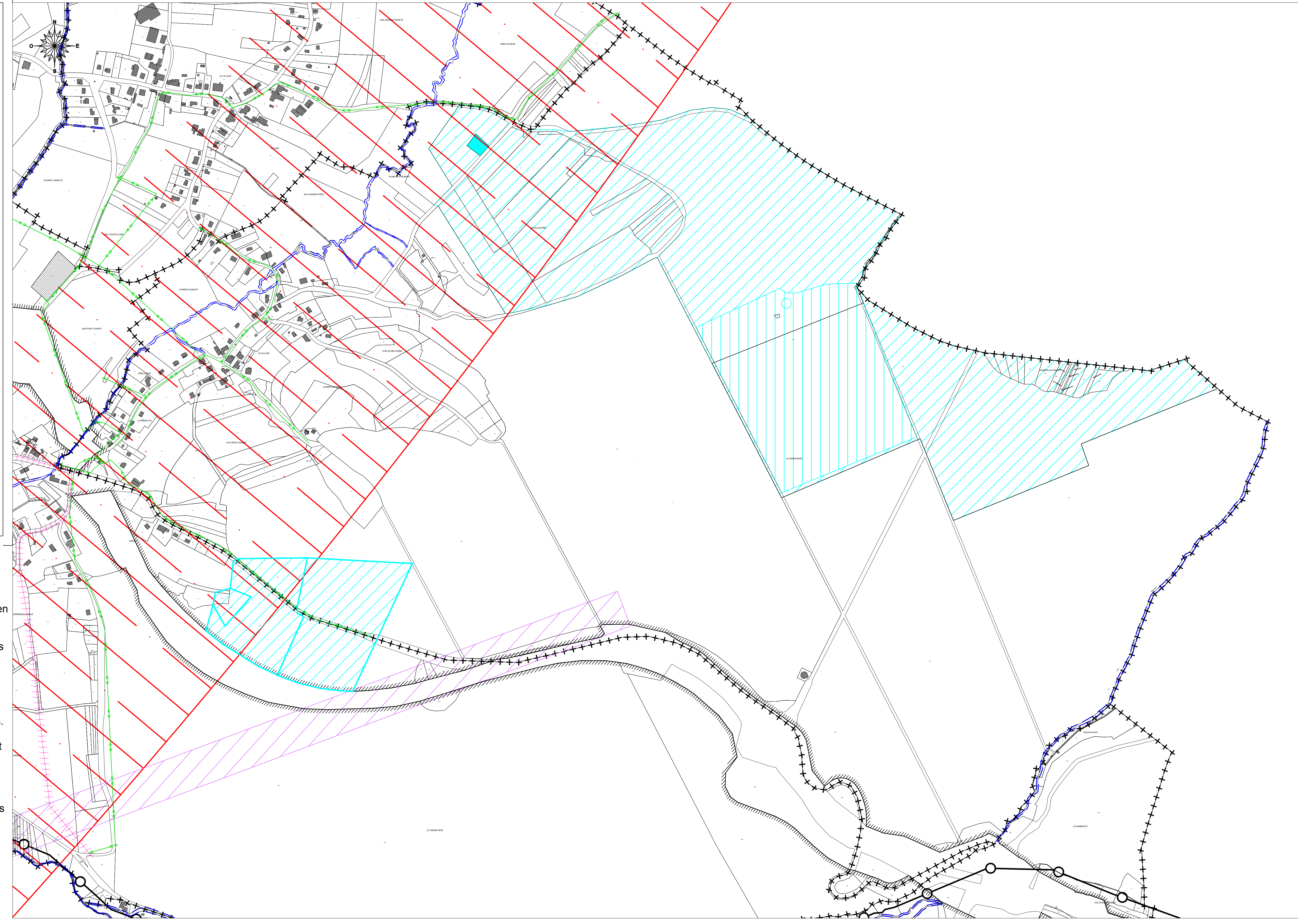
5. ANNEXES

5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Magny Jobert

Plan au 1 / 5 000 ème

P i è c e n ° 5.1.2.16	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 11 Rue de la Gare - 70100 LURE Tél : 03.84.24.41.41 Fax : 03.84.24.31.93 www.communes-pays-de-lure.fr	
	 Drapeau couleur (C) : ODFP - Centre de Recherche - 2012 Plan cadastre actualisé en avril 2012



- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.*
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.
- EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.
- I1.. Servitudes relatives à l'oléoduc de Défense Commune gérées par la Sté TRAPIL.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
- T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A. 116.
- ++++ Limite de la commune.

* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.